

# Bordereau d'envoi

**Madame Nelly CAZANAVE**

Présidente

Comité de Quartier RANGUEIL- SAUZELONG

19, rue Claude Forbin

31400 TOULOUSE

Émis à Toulouse, le 5 JUIN 2012

Nos réf : DGST/PDA/CD/FE/2012/8380

**De : Tisséo-SMTC**

**Service :** DGST – Politique de  
Déplacement et Accessibilité

**N° direct :** 05.67.77.80.78

**E-mail :** [christophe.doucet@tisseo.fr](mailto:christophe.doucet@tisseo.fr)

**Liste des pièces :**

Désignation	Nombre d'exemplaires	Observations
<p><u>Objet :</u></p> <p>Votre demande de renseignement concernant les ER inscrits au PLU du Grand Toulouse – commune de Toulouse au bénéfice du SMTC</p>	1	<p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie du courrier qui vous a été adressé le 10 mai dernier : les explications fournies pour la station Rangueil valent également pour la station Sauzelong.</li> <li>- extrait du document cartographique « Nouveaux ER à inscrire » avec l'emprise des deux ER Rangueil et Sauzelong.</li> </ul> <p>Sincères salutations.</p>

**Christophe DOUCET**

**Urbaniste Qualifié**

**Responsable du service Politique des  
Déplacements et Accessibilité**



**Le Président**

Madame Nelly CAZANAVE  
Présidente  
Comité de Quartier RANGUEIL-SAUZELONG  
19, rue Claude Forbin  
31400 TOULOUSE

Toulouse, le **10 MAI 2012**

Nos réf : DGST/CD/NB/2012/ 2833  
Vos réf : Votre courrier du 15 mars 2012

*Affaire suivie par : Christophe DOUCET*

**Objet : Modification du PLU – Rangueil Sauzelong**

Madame la Présidente,

Par courrier du 15 mars 2012, vous souhaitez connaître les motivations du SMTC quant à notre demande de modification du PLU de Toulouse sur des parcelles attenantes aux stations de métro Rangueil et Sauzelong.

Je vous informe qu'il s'agit d'une demande d'inscription de nouveaux emplacements réservés, au bénéfice du SMTC et à destination de l'aménagement de pôles d'échanges, en vue de faciliter l'accessibilité aux transports en commun, d'améliorer les échanges bus / métro et d'avoir la possibilité d'accueillir à ces arrêts plusieurs de lignes de bus, afin de répondre à l'évolution de la demande de déplacements.

Il est à noter que ces nouveaux emplacements réservés reprennent en partie ou en totalité les anciens emplacements réservés 804 et 805, ces derniers ayant fait l'objet d'une demande de suppression compte tenu de l'achèvement de la ligne B du métro.

Vous trouverez ci-joint, pour votre parfaite information, les emprises demandées pour ces emplacements réservés.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président  
et par délégation,**



**Joël CARREIRAS**